

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,
de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être
animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
commission consultative communale d'aménagement du territoire et de
mobilité de HERVE**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Herve;

Vu la délibération du conseil communal du 18 janvier 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

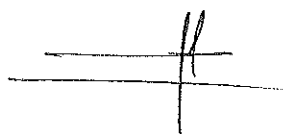
Vu la démission de Madame Caroline BRELA de son mandat de membre effectif représentant la majorité au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner son suppléant, Monsieur Luc JULEMONT, pour la remplacer ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal ;

ARRETE

Article 1^{er} – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Herve telle que



contenue dans la délibération du conseil communal 18 janvier 2016 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Madame Caroline BRELA. Son mandat est attribué à Monsieur Luc JULEMONT.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. André JACQUINET.

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Marc DROUGUET	Bernard ALLELYN
Luc JULEMONT	/
José SPITS	Eddy-Pascale PIRET

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Guy LIEGEOIS	Raphael HEYNEN
Nathalie VECRAY	Christian DEMOULIN
Benoit CHARBON	Léon FAFCHAMPS
Philippe GENETTE	GUY SIMONIS
François LERUTH	André MOUREAU
Frédéric VAN DE VELDE	Nicolas SCHIEPERS
Michaël BROUWIER	André GULPEN
David PLUNUS	Philippe HENRY
Christophe SMITS	Vincent VESPA

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

14 MARS 2016



Carlo DI ANTONIO